ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies cardio-vasculaires

Question écrite n° 23263

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prévention des maladies cardiovasculaires. En effet, l'étude britannique « Heart Protection Study » publiée récemment, et qui a porté sur plus de 20 000 sujets à haut risque cardiovasculaire, a permis de montrer que la prise quotidienne à titre préventif d'un traitement à base de simvastatine (hypocholestérolémiant de référence) réduisait de 25 % le risque d'accident cardiovasculaire (voire même de 30 % parmi les plus de soixante-quinze ans). Toutes causes confondues, la mortalité s'est trouvée diminuée de 13 %, et la mortalité cardiovasculaire de 17 %. Compte tenu de ces résultats encourageants, elle lui demande donc de lui indiquer s'il entend les mettre à profit en préconisant au corps médical l'utilisation de simvastatine pour prévenir les maladies cardiovasculaires dans notre pays.

Texte de la réponse

Les maladies cardio-vasculaires représentent la première cause de mortalité en France (32 % des décès). La prévalence des facteurs de risque en France est analogue à celle des pays européens voisins immédiats (Espagne, Benelux, Allemagne, Italie). La prévention des accidents cardiovasculaires passe d'abord par la lutte contre les facteurs de risques tels que le tabagisme, l'hypercholestérolémie, l'hypertension artérielle et le diabète. Les programmes nationaux de santé y concourent : programme national nutrition santé, plan national de lutte contre le tabagisme, programme national de réduction des risques cardio-vasculaires 2001-2005. Actuellement, environ 3 millions de patients en France sont traités par statines. Les indications thérapeutiques des statines sont les hypercholestérolémies isolées ou associées à une hypertriglycéridémie lorsqu'un régime adapté est insuffisant. La mise sous traitement doit n'intervenir qu'en complément d'un régime alimentaire adapté et assidu. De plus, chez le sujet âgé de plus de 70 ans, les statines doivent être utilisées avec précautions. En effet, le risque plus élevé d'effets indésirables et l'augmentation des comorbidités avec l'âge nécessitent une évaluation plus approfondie. Ainsi, la stratégie thérapeutique quel que soit l'âge dépend de l'évaluation globale des risques par le médecin traitant plus que de la concentration de lipides circulant.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23263
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6177

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE23263

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7893